



Conseil municipal | Séance du 18 octobre 2018

Extrait du registre des délibérations

**Délibération n°2018-10-18-40 | Adoption des engagements COP 21
Sur le rapport de Madame Burel Fabienne**

Nombre de conseillers en exercice : 35

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 27

Date de convocation : 12 octobre 2018

L'An deux mille dix huit, le 18 octobre, à 18h30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Joachim Moyse, Maire.

Etaient présents :

Monsieur Joachim Moyse, Madame Francine Goyer, Monsieur Pascal Le Cousin, Monsieur David Fontaine, Monsieur Jérôme Gosselin, Madame Danièle Auzou, Monsieur Patrick Morisse, Monsieur Michel Rodriguez, Madame Léa Pawelski, Madame Fabienne Burel, Monsieur Daniel Launay, Madame Réjane Grard-Colombel, Madame Thérèse-Marie Ramaroson, Monsieur Francis Schilliger, Madame Michelle Ernis, Madame Marie-Agnès Lallier, Monsieur Antoine Scicluna, Monsieur Daniel Vézic, Monsieur Gabriel Moba M'Builu, Monsieur Didier Quint, Madame Catherine Olivier, Madame Nicole Auvray, Madame Florence Boucard, Madame Carollane Langlois, Monsieur Philippe Brière.

Etaient excusés avec pouvoir :

Madame Murielle Renaux donne pouvoir à Madame Francine Goyer, Monsieur Philippe Schapman donne pouvoir à Monsieur Patrick Morisse, Monsieur Hubert Wulfranc donne pouvoir à Monsieur Pascal Le Cousin, Madame Najia Atif donne pouvoir à Madame Nicole Auvray, Madame Samia Lage donne pouvoir à Monsieur David Fontaine, Monsieur Pascal Langlois donne pouvoir à Madame Michelle Ernis, Madame Pascale Hubart donne pouvoir à Madame Danièle Auzou, Monsieur Gilles Chuette donne pouvoir à Monsieur Daniel Vézic, Monsieur Jocelyn Chéron donne pouvoir à Madame Fabienne Burel, Madame Noura Hamiche donne pouvoir à Monsieur Philippe Brière.

Secrétaire de séance :

Madame Thérèse-Marie Ramaroson

Exposé des motifs :

Consciente de la nécessité de mettre en oeuvre rapidement les mesures d'atténuation des émissions de gaz à effet serre nécessaire à la limitation du réchauffement climatique global à +2°C, voire si possible +1,5°C à l'horizon 2100, ainsi que les mesures d'adaptation permettant aux territoires d'anticiper les changements climatiques inévitables, la France a adopté, le 17 août 2015, la loi n°2015-992 relative à la transition énergétique pour la croissance verte dite loi TECV.

Selon la loi TECV,

- Les EPCI regroupant plus de 20 000 habitants doivent adopter un plan climat air énergie territorial (PCAET) au plus tard le 31 décembre 2018
- Les EPCI de plus de 50 000 habitants existant au 1er janvier 2015 doivent adopter un PCAET.

La Métropole Rouen Normandie, forte de 71 communes et 500 000 habitants, est donc concernée par cette obligation réglementaire.

Le Conseil municipal

Après avoir entendu le présent exposé,

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales,
- La loi n°2015-992 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (TECV)
- La délibération n°2015-06-25-54 du Conseil municipal du 25 juin 2015 relative à l'adoption du plan d'actions de l'Agenda 21 local,
- La délibération n°2016-06-30-3 du Conseil municipal du 30 juin 2016 relative à l'avis défavorable émis à l'égard du tracé du projet de contournement Est de Rouen - Liaison A28-A13,

Considérant que :

- L'inventaire des actions relatives à l'air, à l'énergie et au climat déjà menées par la commune a été fait,
- Les possibles engagements à mettre en oeuvre à court et moyen terme, pour contribuer à la protection de la qualité de l'air, à l'atténuation et à l'adaptation au changement climatique, à la maîtrise de l'énergie et au développement des énergies renouvelables ont été identifiés,
- Les agents communaux compétents dans ce domaine ont été consultés
- Les propositions d'engagements ont été débattues avec les membres du Conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Décide :

- De contribuer à la transition énergétique et climatique de la Métropole Rouen Normandie en planifiant la mise en oeuvre des engagements COP21 listés en annexe.

Précise que :

- Ces engagements seront inscrits dans l'accord de Rouen pour le climat qui sera signé le 29 novembre 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 35 votes pour.

Pour extrait conforme

Monsieur Joachim Moyse
Maire



Joachim Moyse
Copie certifiée exécutoire

Réception en préfecture : 23/10/2018

Identifiant de télétransmission : 76-217605757-20181018-lmc110274-DE-1-1

AFFICHÉ LE :

24 OCT. 2018

COP 21 LOCALE

En juin 2015, le Conseil municipal de la Ville de Saint-Etienne-du-Rouvray a adopté le plan d'actions 2016- 2020 de **l'Agenda 21 stéphanois** à mettre en œuvre en priorité dans la commune pour qu'une démarche de développement durable s'y concrétise. Réaffirmant son engagement écologique en faveur de l'amélioration continue de l'environnement et du bien-être de tous les Stéphanois et du vivre-ensemble, le Conseil municipal de la Ville de Saint-Etienne-du-Rouvray décide de contribuer à la transition énergétique et climatique de la Métropole de Rouen Normandie en planifiant la mise en œuvre des engagements COP 21 suivants :

PATRIMOINE COMMUNAL

1. Utilisation de matériaux bio-sourcés : bois PEFC, isolants naturels ou recyclés, revêtements de sols ou peintures partiellement naturels et n'émettant pas de COV, formaldéhydes ou autres substances nocives pour la santé
2. Orientation des ouvertures au sud pour optimiser les apports de lumière naturelle.
3. Equipement progressif des bâtiments municipaux en éclairages LED et pose de détecteurs de présence,
4. Installation privilégiée de panneaux solaires thermiques pour la production d'eau chaude sanitaire sous réserve des conditions techniques favorables,
5. Installation progressive de récupérateurs d'eaux de pluie, permettant leur recyclage pour des usages non alimentaires

ECLAIRAGE PUBLIC

6. En concertation avec la Métropole Rouen Normandie, expérimentation de dispositifs économes (réduction de tension, abaissement de puissance...)

MOBILITE

7. Lutte contre la pollution atmosphérique :
 - Mise en place d'un dispositif de remplacement de véhicules légers thermiques par des véhicules électriques.
 - Mise à disposition de vélos à assistance électrique pour les déplacements < 3 km pour les agents de la Ville.
 - Développement de la contribution municipale majorée pour favoriser l'usage des transports en communs pour les agents de la Ville.
8. En partenariat avec la Métropole, soutien de la ville au développement des modes actifs :
 - Définition de nouveaux itinéraires cyclables, dans le cadre de l'élaboration du Schéma Directeur des Mobilités Actives de la Métropole
 - Développement de l'installation d'équipements permettant le stationnement des vélos devant les bâtiments publics municipaux.

ALIMENTATION – AGRICULTURE

9. Augmentation de la part de produits bio et locaux dans la restauration scolaire. Intégration de deux objectifs chiffrés lors du renouvellement du prochain marché d'approvisionnement :
- 25 % de produits issus de l'agriculture biologique d'ici fin 2022
 - 50 % de produits issus de filières courtes régionale d'ici fin 2022
10. Mise en place de tables de tri sur au moins 2 restaurants d'écoles élémentaires d'ici fin 2019. Organisation d'animations pédagogiques de sensibilisation des scolaires et du personnel de restauration à la lutte contre le gaspillage alimentaire.

BIODIVERSITE

11. En partenariat avec la Métropole, élaboration et mise en œuvre d'un plan de gestion différenciée des espaces verts d'ici fin 2020. Application progressive de la réglementation du zéro phyto sur l'ensemble des espaces publics.
12. Installation de ruches sur au moins deux sites municipaux d'ici fin 2020. En partenariat avec un apiculteur local, organisation d'animations de sensibilisation au rôle des insectes pollinisateurs.

PRECARITE ENERGETIQUE

13. Elaboration et mise en œuvre d'une démarche proactive de la ville visant à prévenir et à réduire les phénomènes de précarité énergétique :
- Incitation des syndicats de copropriétés à engager des travaux de rénovation énergétique des logements collectifs
 - Mise en place d'un éco-appartement pédagogique
 - Organisation d'ateliers sur les éco-comportements à destination des particuliers
 - Promotion régulière des permanences de l'Espace Info Energie dans « *Le Stéphanois* »

EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT

14. Propositions municipales d'interventions dans les établissements scolaires de la ville (SMEDAR et l'ADEME)
15. Organisation de journées thématiques environnement
16. Sensibilisation aux nuisances - dépôts sauvages
17. Réflexion en vue de la création d'un circuit de revalorisation des déchets

EXEMPLARITE DE LA COMMUNE

18. Mise en œuvre de l'éco-labellisation des manifestations culturelles et sportives organisées ou co-organisées par la ville d'ici fin 2020.
19. Invitation des agents municipaux en charge de la rédaction des marchés publics de la ville à participer aux formations du Réseau des Acteurs Normands pour la Commandes Publiques Responsables (RANCOPER), et ceci, dès 2019.